

COMMUNE DE CHÂTELLERAULT

Délibération du conseil municipal

du 22 juin 2017

n°5

page 1/3

EXTRAIT :

Nombre de membres en exercice : 39



PRESENTS (23) : JP. ABELIN, M. LAVRARD, J. MELQUIOND, L. RABUSSIÉ, AF. BOURAT, M. BEN EMBAREK, F. BRAUD, G. MAUDUIT, C. FARINEAU, J. DUMAS, B. ROUSSENQUE, JC. GAILLARD, JM. MEUNIER, E. PHILIPPONNEAU, N. CASSAN FAUX, E. AZIHARI, A. BENDJILLALI, H. PREHER, G. MICHAUD, F. MERY, E. AUDEBERT, L. BRARD, S. LANSARI CAPRAZ.

POUVOIRS (13) :

P. MIS mandant a pour mandataire JP. ABELIN
T. BAUDIN mandant a pour mandataire M. LAVRARD
D. BEAUDEUX mandant a pour mandataire J. MELQUIOND
Y. ERGÜL mandant a pour mandataire L. RABUSSIÉ
S. COTTEREAU mandant a pour mandataire AF. BOURAT
M. MONTASSIER mandant a pour mandataire M. BEN EMBAREK
A. LEBORGNE mandant a pour mandataire F. BRAUD
A. LAURENDEAU mandant a pour mandataire G. MAUDUIT
G. MESLEM mandante a pour mandataire C. FARINEAU
F. BRAILLARD mandant a pour mandataire J. DUMAS
E. FARHAT mandante a pour mandataire N. CASSAN FAUX
K. WEINLAND mandant a pour mandataire F. MERY
C. PAILLER mandant a pour mandataire S. LANSARI-CAPRAZ

EXCUSE (3) :

P. BARAUDON, Y. GANIVELLE, M. METAIS

Nom du secrétaire de séance : Nelly CASSAN FAUX

RAPPORTEUR : Monsieur Jacques MELQUIOND

**OBJET : Budget principal et budget annexe des parcs de stationnement.
Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2016.**

L'adoption du compte administratif au conseil municipal de ce jour, a fait apparaître le résultat de la section de fonctionnement de chacun des budgets. Il revient à l'assemblée délibérante d'affecter ces résultats selon les principes suivants :

- *si ce résultat est négatif, il est constaté à nouveau en fonctionnement au budget supplémentaire et doit être financé par des ressources courantes,*
- *si ce résultat est positif, il peut être affecté en partie ou en totalité à la section d'investissement et constitue ainsi un autofinancement de celle-ci. Si le conseil décide une affectation partielle, elle doit forcément couvrir le déficit constaté l'année passée de la section d'investissement, déficit calculé après la prise en compte des reports de crédits.*

VU l'instruction budgétaire et comptable M14 et plus particulièrement le tome II, titre 3, chapitre 5 sur la détermination du résultat de la section de fonctionnement, prévoyant que l'autorité délibérante doit affecter le résultat de la section de fonctionnement apparaissant au compte administratif à la clôture de l'exercice (budget principal),

Acquitté en PREFECTURE le 27/06/2017

COMMUNE DE CHÂTELLERAULT

Délibération du conseil municipal

du 22 juin 2017

n°5

page 2/3

VU l'instruction budgétaire et comptable M4 et plus particulièrement le titre 3, chapitre 5 concernant la détermination du résultat de la section de fonctionnement, prévoyant que l'autorité délibérante doit affecter ce résultat apparaissant au compte administratif à la clôture de l'exercice (budget annexe des parcs de stationnement),

BUDGET PRINCIPAL

CONSIDERANT les résultats de clôture de l'exercice 2016 de ce budget aux montants suivants :

Section de fonctionnement	
Résultat cumulé fin 2016 (comprenant le résultat de l'exercice 2016 et le résultat reporté des exercices antérieurs)	3 492 384,91 €
Section d'investissement	
Résultat cumulé fin 2016 (comprenant le résultat de l'exercice 2016 et le résultat reporté des exercices antérieurs)	1 574 003,71€
Solde des crédits reportés de 2016 à 2017	-1 806 256,11 €
Solde de la section d'investissement	-232 252,40 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'affecter le résultat de la section de fonctionnement d'un montant de **3 492 384,91 €** selon la répartition suivante :

- en excédent de fonctionnement capitalisé à la section d'investissement (article 1068) pour un montant de 1 992 384,91 euros,
- en excédent de fonctionnement reporté à la section de fonctionnement (article 002) pour un montant de 1 500 000 euros.

BUDGET ANNEXE DES PARCS DE STATIONNEMENT

CONSIDERANT les résultats de clôture de l'exercice 2016 de ce budget aux montants suivants :

Section de fonctionnement	
Résultat cumulé fin 2016 (comprenant le résultat de l'exercice 2016 et le résultat reporté des exercices antérieurs)	-194 748,57 €
Section d'investissement	
Résultat cumulé fin 2016 (comprenant le résultat de l'exercice 2016 et le résultat reporté des exercices antérieurs)	3 108,84 €
Solde des crédits reportés de 2016 à 2017	-1 347,92 €
Solde de la section d'investissement	1 760,92 €

COMMUNE DE CHÂTELLERAULT

Délibération du conseil municipal

du 22 juin 2017

n°5

page 3/3

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, constate :

- la reprise du résultat de la section de fonctionnement d'un montant de - 194 748,57 € en déficit de fonctionnement reporté à la section de fonctionnement (article 002).
- la reprise du résultat d'exécution de la section d'investissement soit 1 760,92 € en excédent d'investissement reporté (article 001).

POUR : 31
CONTRE : 0
ABSTENTIONS : 5 [F. MERY (+1 pouvoir), G. MICHAUD, S. LANSARI CAPRAZ (+1 pouvoir)]

Certifiée exécutoire

Par le maire de CHATELLERAULT

Publié à la mairie, le **28 JUIN 2017**

Pour ampliation,

Pour le maire et par délégation,

La responsable du service juridique

Nadège GROLLIER

